



Guide Authentification forte

A destination des professionnels travaillant en structure

Professionnels à ordre

Qui est concerné ?

- **Médecin**
- Chirurgien-dentiste
- Kiné
- Pédicure-Podologue
- Sage-femme
- Pharmacien
- **Infirmier**



Comment s'enregistrer ?

Après de son ordre, directement sur le portail d'inscription



Si vous êtes médecin

➔ [le portail du CNOM](#)



Si vous êtes pharmacien

➔ [le portail du CNOP](#)



Si vous êtes sage-femme

➔ [le portail du CNOSF](#)



Si vous êtes chirurgien-dentiste

➔ [Ordre des chirurgiens-dentistes](#)



Si vous êtes masseur-kiné

➔ [Ordre des masseurs kinésithérapeutes](#)



Si vous êtes pédicure-podologue

➔ [Ordre des pédicure-podologue](#)

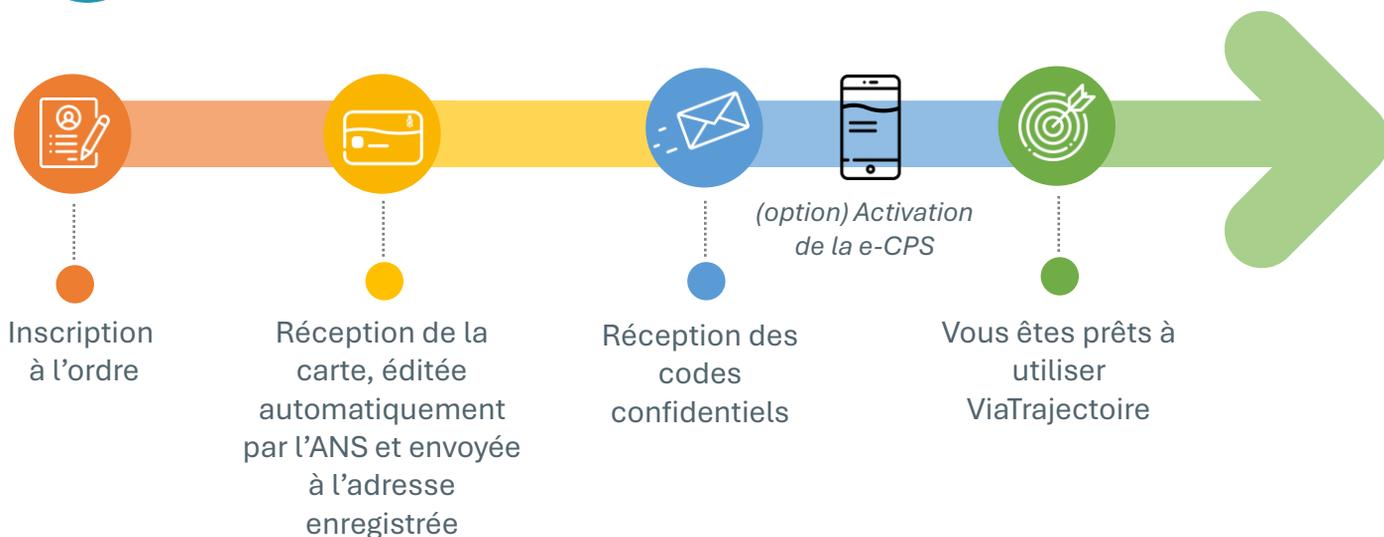


Si vous êtes infirmier

➔ [le portail de l'ONI](#)

Professionnels à ordre

Comment obtenir sa carte professionnelle ?



Procédure particulière pour Les infirmiers salariés n'ayant pas de carte CPS

S'ils sont inscrits à l'ordre : le professionnel doit commander sa carte sur le portail « [MA CPS](#) ».

Quelle authentification forte dans ViaTrajectoire ?

Carte CPS ou e-CPS

1^{ère} connexion : nécessiter de relier son compte ViaTrajectoire à sa carte CPS
-> **Annexe**

Professionnels à enregistrement ARS

Qui est concerné ?



- **Assistant de service social**
- Assistant dentaire
- Audio-prothésiste
- Chiropracteur
- Diététicien
- Epithésiste
- **Ergothérapeute**
- Manipulateur ERM
- Oculariste
- Opticien-lunetier
- Orthoptiste
- Orthoprothésiste
- Orthophoniste
- Ostéopathe
- Podo-orthésiste
- **Psychologue**
- Psychothérapeute
- Psychomotricien
- Physicien médical
- Technicien de laboratoire médical

Comment s'enregistrer ?

La démarche s'effectue sur le portail eRPPS : [Cliquez ici](#)



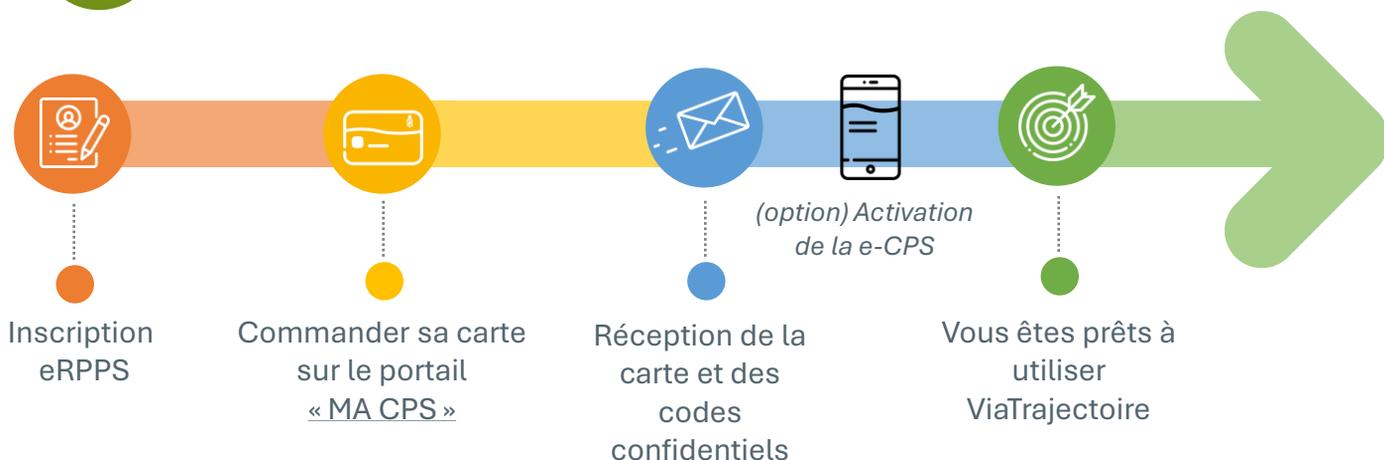
Les professionnels « ADELI » ont basculés dans le répertoire RPPS depuis octobre 2024. Pour en savoir plus : [cliquez ici](#)



Besoin d'aide : contacter notre équipe dédiée
acssi@esante-occitanie.fr

Professionnels à enregistrement ARS

Comment obtenir sa carte professionnelle ?



Quelle authentification forte dans ViaTrajectoire ?

Carte CPS ou e-CPS

1^{ère} connexion : nécessiter de relier son compte ViaTrajectoire à sa carte CPS
-> [Annexe](#)

Professionnels à rôle



Qui est concerné ?

- **Accompagnant éducatif et social**
- **Aide médico-psychologique**
- **Aide-soignant**
- Ambulancier
- **Assistant familial**
- **Assistant médical**
- Auxiliaire de puériculture
- Auxiliaire de vie scolaire
- Conseiller en économie sociale et familiale
- Conseiller en génétique
- **Educateur de jeunes enfants**
- **Educateur spécialisé**
- Educateur technique spécialisé
- Gestionnaire alerte et urgences sanitaires
- **Mandataire judiciaire à la protection des majeurs**
- Préparateur en pharmacie
- Responsable de secteur
- Technicien de l'intervention sociale et familiale
- **Secrétaire médicale**

Comment s'enregistrer ?

2 méthodes d'enregistrement

L'établissement centralise les demandes et procède à l'enregistrement des professionnels sur le portail RPPS+

Le professionnel est informé par mail de son inscription et reçoit son numéro RPPS.

Le professionnel initie sa demande d'enregistrement directement sur le portail RPPS+ avec France Connect

Validation des informations saisies par l'établissement.

Le professionnel est informé par mail de son inscription et reçoit son numéro RPPS.

Professionnels à rôle

Dans les 2 cas, l'établissement devra désigner le(s) gestionnaire(s) RPPS+ qui auront la mission de gérer l'enregistrement des professionnels à rôle.

Cela nécessite que l'établissement ait préalablement contractualisé avec l'ANS : [GUIDE Informations complémentaires](#) : <https://esante.gouv.fr/index-des-formulaires>

La démarche s'effectue sur le portail RPPS+ : [Cliquez ici](#)



L'enregistrement d'un professionnel dans le RPPS+ lui permettra d'accéder à plusieurs services numériques (ViaTrajectoire, DMP, Mss, DUI, etc). Il est donc essentiel définir quel va être son rôle :

Quel rôle RPPS+ leur assigner ?

Coordination et orientation

Administratif ou appui à l'organisation de l'accompagnement

Accompagnement à la vie sociale, professionnelle et éducative

Accompagnement social / médico-social au soin

Encadrement et organisation de l'accompagnement

México-administratif



Besoin d'aide : contacter notre équipe dédiée
acssi@esante-occitanie.fr

Comment obtenir une carte ?

Les professionnels RPPS+ ne sont pas éligibles à une carte physique, ils doivent donc utiliser leur carte dématérialisée : la e-CPS.

Quelle authentification forte dans ViaTrajectoire ?



Autres professionnels

Qui est concerné ?

- **Directeur d'ESMS**
- **Directeur adjoint d'ESMS**
- **Responsable de secteur**
- **Coordinateur de parcours**
- **Assistant de vie social**
- **Aide à domicile**
- **Aide à domicile qualifiée**
- **Animateur**
- **Direction des finances**
- **Direction des systèmes d'information**
- **Direction et qualité**
- **Professionnel intervenant dans la Logistique**
- **Professionnel intervenant dans le social, éducatif ou psychologie**
- **Professionnel intervenant dans l'hôtellerie ou restauration**
- **Etudiants**
- **Gestionnaire des admissions**

Comment s'enregistrer ?

2 méthodes d'enregistrement

L'établissement centralise les demandes et procède à l'enregistrement des professionnels sur le portail RPPS+

Le professionnel est informé par mail de son inscription et reçoit son numéro RPPS.

Le professionnel initie sa demande d'enregistrement directement sur le portail RPPS+ avec France Connect

Validation des informations saisies par l'établissement.

Le professionnel est informé par mail de son inscription et reçoit son numéro RPPS.

Autres professionnels

Dans les 2 cas, l'établissement devra désigner le(s) gestionnaire(s) RPPS+ qui auront la mission de gérer l'enregistrement des professionnels à rôle.

Cela nécessite que l'établissement ait préalablement contractualisé avec l'ANS : [GUIDE Informations complémentaires](#) : <https://esante.gouv.fr/index-des-formulaires>

La démarche s'effectue sur le portail RPPS+ : [Cliquez ici](#)



L'enregistrement d'un professionnel dans le RPPS+ lui permettra d'accéder à plusieurs services numériques (ViaTrajectoire, DMP, Mss, DUI, etc). Il est donc essentiel définir quel va être son rôle :

Quel rôle RPPS+ leur assigner ?

Coordination et orientation

Administratif ou appui à l'organisation de l'accompagnement

Accompagnement à la vie sociale, professionnelle et éducative

Accompagnement social / médico-social au soin

Encadrement et organisation de l'accompagnement

México-administratif



Besoin d'aide : contacter notre équipe dédiée
acssi@esante-occitanie.fr

Comment obtenir une carte ?

Les professionnels RPPS+ ne sont pas éligibles à une carte physique, ils doivent donc utiliser leur carte dématérialisée : la e-CPS.

Quelle authentification forte dans ViaTrajectoire ?



Activation de la e-CPx

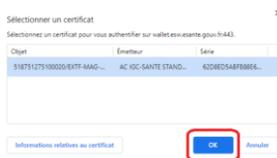
Je dispose d'une carte CPx physique

1 Télécharger l'application sur téléphone portable



2 Sur l'ordinateur, se rendre sur <https://wallet.esw.esante.gouv.fr>

3 Insérer la carte dans le lecteur, puis sélectionner le certificat correspondant



4 Cliquer sur ProSanté Connect » puis renseigner le code porteur de la carte (4 chiffres)

5 Cliquer sur « Commencer l'activation »



6 Affichage d'un QR code à l'écran de l'ordinateur



7 Sur téléphone, ouvrir l'application e-CPs, puis « Commencer l'activation »



8 Avec le téléphone, scannez le QR code présent sur l'écran d'ordinateur

9 Recopier sur l'ordinateur le code d'activation qui s'affiche à l'écran du téléphone

10 Création de son mot de passe



Je n'ai pas de carte physique

1 Télécharger l'application sur téléphone portable



2 Lancer l'application et « Commencer l'activation »



3 Accepter les conditions générales d'utilisation

4 Cliquer sur « Envoyer une demande d'activation »



5 Saisir son identifiant national (= 8 + n°RPPS) pour recevoir le mail avec le QR code

6 2 cas de figure :

- Si réception du mail sur téléphone, cliquer sur « Démarrer l'activation »
- Si réception du mail sur autre appareil, scannez le QR code depuis l'application e-CPs



7 Recevoir le code d'activation par SMS et le recopier dans l'application

8 Création de son mot de passe



Connexion à ViaTrajectoire

1^{ère} connexion avec sa CPx physique :

1. Installer le logiciel Cryptolib

<https://esante.gouv.fr/services/espace-cps/telechargements-libres/cryptolib-cps-windows>

2. Insérer sa carte dans le lecteur



3. Se rendre sur viatrajectoire.fr et cliquer sur la vignette dédiée



(il est également possible de se connecter avec ProSanté Connect)

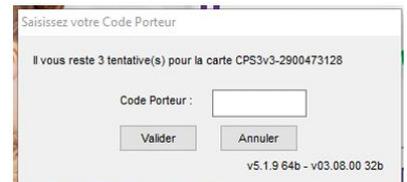


4. Lecture de la carte

Sélectionner le certificat, puis cliquez sur « OK »



Saisissez ensuite votre code porteur, puis cliquez sur « Valider »



5. Relier sa carte à son compte ViaTrajectoire

Dans la rubrique « Espace professionnel », saisissez vos codes ViaTrajectoire habituels



6. Accès à ViaTrajectoire



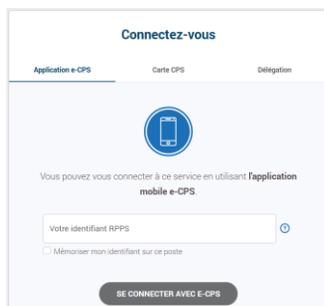
Connexion à ViaTrajectoire

1^{ère} connexion avec sa e-CPx :

1. Se rendre sur ViaTrajectoire.fr et cliquer sur la vignette dédiée



2. Cliquez sur l'onglet « Application e-CPS »



3. Ouvrez l'application sur votre téléphone

4. Relier sa e-CPS à son compte ViaTrajectoire

Dans la rubrique « Espace professionnel », saisissez vos codes ViaTrajectoire habituels



6. Accès à ViaTrajectoire

Connexion à ViaTrajectoire

1. Se rendre sur www.viatrajectoire.fr



2. Plusieurs choix s'offrent à vous

Carte CPx physique :



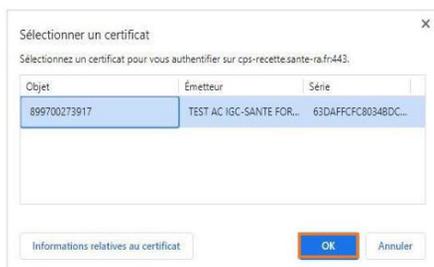
e-CPx:

OU

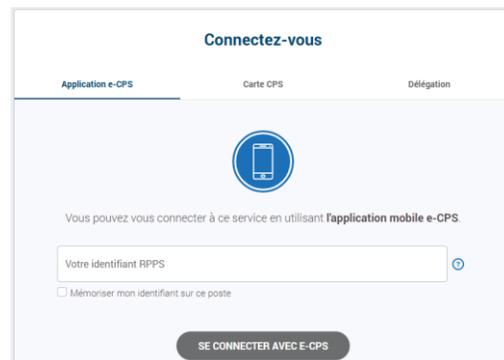


3. Lecture de la carte

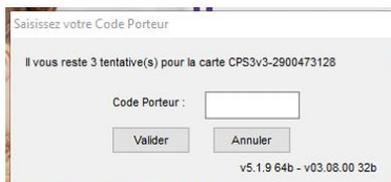
Insérer la carte dans le lecteur,
Sélectionnez le certificat, puis cliquez sur
« OK »



3. Saisissez votre identifiant RPPS



Saisissez ensuite votre code porteur, puis
cliquez sur « Valider »



4. Lancez l'application depuis
votre mobile

5. Accès à ViaTrajectoire

4. Accès à ViaTrajectoire